

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2023

Conformément à l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2023 et sera disponible sur le site internet de la commune.

I- Préambule

Seul document budgétaire obligatoire, le budget primitif a pour double objectif de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune pour une année.

Il comprend deux sections :

- La section de fonctionnement, décrivant les opérations de la collectivité liées à son administration courante et au fonctionnement des services publics.

- La section d'investissement retraçant les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. L'évaluation sincère de ces deux postes budgétaires est donc impérative, l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité étant des règles budgétaires fondamentales.

II- Les Grandes Orientations du Budget 2023

A- Le contexte :

L'année 2022 s'est principalement caractérisée par un ralentissement de la croissance mondiale et s'est achevée par un taux d'inflation record. Pour 2023, le rythme de la croissance mondiale devrait continuer de ralentir afin de juguler cette forte inflation. C'est dans cet environnement économique fragilisé que la commune du Cendre doit établir son budget prévisionnel pour l'année 2023. Malgré la hausse des coûts énergétiques, alimentaires... la commune du Cendre affiche une bonne capacité financière. La gestion saine et rigoureuse du budget communal permet de servir l'attractivité et la modernité de la commune par le développement de l'économie locale et la valorisation du patrimoine.

B- La situation financière de la commune :

Afin de proposer aux cendriouses et cendrioux un cadre de vie toujours plus qualitatif et des équipements publics adaptés, la municipalité peut s'appuyer sur les résultats de l'exercice 2022. La reprise des provisions effectuées en 2018 et 2019 pour un montant de 593 000 € permettent de financer une partie des dépenses d'investissement liées à la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur les Fontenilles.

Le Budget primitif 2023 s'établit à 6 997 383.49 € pour la section de fonctionnement et 6 765 815.67 € pour la section d'investissement. La section de fonctionnement est avant tout marquée par l'attention portée sur la maîtrise des charges quotidiennes malgré la volatilité de la situation actuelle et l'optimisation du recouvrement des recettes de fonctionnement. La commune n'échappe pas à l'augmentation de ses charges à caractère générale du fait principalement de la hausse des coûts des énergies et de l'inflation (pour mémoire : dépenses d'énergies (gaz /électricité) en 2022 : 179 492 €, prévision pour 2023 : 373 000 € soit une augmentation de 193 508 €). Il convient de noter que la commune n'est malheureusement pas éligible à l'amortisseur électricité.

C- Les projets d'investissements pour l'année 2023 :

1- l'entretien et la rénovation du patrimoine bâti :

En dépit des difficultés liées au contexte, la ville du Cendre reste mobilisée et continue de déployer ses nombreux projets de rénovation et d'amélioration de son patrimoine bâti.

Tout d'abord, l'année 2023 va permettre l'achèvement des travaux de la tranche ferme pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse, secteur des Fontenilles. Les travaux de la tranche optionnelle A, à savoir la construction de l'école élémentaire devraient débuter en septembre 2023 (montant total de l'opération inscrit au BP 2023 : 4 033 894 € TTC soit 3 361 578 € HT).

Ensuite, la commune toujours soucieuse d'entretenir son patrimoine démarre ses travaux de rénovation intérieure de l'Eglise (crépis, électricité, sonorisation et réfection des statues classées : 118 772 €).

Puis, une étude pour la réfection du Pont de César sera réalisée en partenariat avec la SNCF afin de sécuriser cet ouvrage. Enfin, une reprise du mur du cimetière sera réalisée (17 000 €).

2 - la protection de l'environnement et développement durable

Engagée depuis des années en matière de protection de l'environnement, la ville du Cendre souhaite continuer ses actions en faveur du développement durable.

Durant l'année 2023, des opérations seront renouvelées comme la distribution aux cendrioux de broyat issu de la collecte des déchets verts, la mise en place d'actions lors du marché le samedi matin (des opérations en lien avec la L.P.O : construction de gîtes à chauves-souris, comptons les hirondelles, constructions de nichoirs...) Deux opérations de nettoyage devraient également avoir lieu au printemps et à l'automne. En 2023, une grande Balade Nature devrait être organisée.

Dans la continuité de l'année 2022, la campagne de plantations d'arbres se poursuivra (6 000 €) ainsi que la poursuite de l'accompagnement communal pour la création d'une forêt urbaine sur l'espace du Grand Champ.

Une campagne de rénovation énergétique de l'éclairage public du parc communal sera effectuée (15 530 €). Une centrale photovoltaïque sera mise en place sur la toiture de l'espace Grassion (18 166 €).

Enfin, une cuve récupérant les eaux de nappe sera installée au complexe sportif, l'eau ainsi collectée sera utilisée pour l'arrosage des terrains (50 000 €).

3 - l'entretien de la voirie et l'aménagement des espaces publics

Fruit d'un étroite partenariat entre la Métropole et la commune, la réfection de la rue du Mairie s'achève avec la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux aériens, la reprise de la chaussée et la création d'un plateau surélevé au niveau du parvis de la Mairie. En 2023, l'avenue Centrale devrait également faire l'objet de travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable ainsi que pour l'enfouissement des réseaux aériens.

Ensuite, la commune va poursuivre les travaux d'aménagement du parvis de l'Hôtel de ville (475 000 € TTC soit 395 833 € HT) afin de moderniser et de mettre en valeur ce lieu commun.

Puis, la commune devrait acquérir le fonds de commerce du garage Auto-Passion afin de pouvoir proposer aux habitants de nouvelles places de stationnement proches des commerces et ainsi pallier la suppression des quelques places liées aux travaux d'aménagement du parvis de la mairie (70 000 €). Cet achat devrait être intégralement compensé par la vente de la maison Bonnet.

Enfin, dans le but de sécuriser certains lieux, des caméras de vidéosurveillance seront installées sur la commune (25 000 €).

4 - le soutien à l'économie locale et au monde associatif

La commune poursuit ses actions en faveur du monde associatif, en partenariat avec le Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme, en programmant les travaux de rénovation de l'éclairage dans certaines salles communales qui seront équipées d'éclairage L.E.D (terrain de basket, salle du judo et halle tennistique).

La commune soutient également le monde associatif et culturel, en accompagnant les associations et en maintenant le montant des subventions accordé malgré le contexte économique contraint.

Le projet de requalification de l'espace Verger du Caire se poursuivra, avec la nomination d'un lauréat au jury de concours de maîtrise d'œuvre et la recherche de fonds afin de pouvoir débuter les travaux en 2024.

D- La gestion de la dette :

La dette communale est un poste de dépenses maîtrisé, l'endettement de la commune est contenu. L'encours de la dette sera de 3 704 567.42 € au 31 décembre 2023. Après retraitement, la dette s'élèvera à 2 989 006.42 € pour la commune et la prise en charge par la Métropole représentera 715 561 €, soit une dette de 536 €/habitant.

Pour comparaison, la moyenne de la dette par habitant des villes de même strate démographique (soit de 5 000 à 10 000 hab) est de 886 €. Comme nous pouvons le constater, la dette par habitant est bien inférieure aux communes de même strate démographique, ce qui permet à la ville de pouvoir envisager plus sereinement le recours à l'emprunt.

En 2023, la commune devrait théoriquement contracter un nouvel emprunt à hauteur du montant maximum de 2 400 000 € afin de financer la tranche optionnelle A (construction de l'école élémentaire) du projet de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur les Fontenilles. Mais en réalité, le montant de cet emprunt pourrait être réduit d'environ 1 000 000 €. En effet des demandes de subventions ont été effectuées au début de l'année 2023 auprès de l'Etat (DETR/DSIL), de la Région (Filière Bois) et du Département (FIC) et si celles-ci aboutissent favorablement, le montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire pourrait être ramené à 1 400 000 €.

III- Synthèse du Budget 2023

1/ Le Budget en 3 tableaux

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	6 997 383.49	6 300 914.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2022 L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent) 696 469.49
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 997 383.49	6 997 383.49
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris le compte 1068)	5 879 871.03	5 636 614.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2022	885 944.64	
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif) 1 129 201.67
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 765 815.67	6 765 815.67
TOTAL DU BUDGET		13 763 199.16	13 763 199.16

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
11	Charges à caractère général	1 647 272,00 €	R002	Résultat fonct reporté	696 469,49 €
12	Charges de personnel	2 600 000,00 €	13	Atténuations de charges	43 000,00 €
14	Atténuation de produits	384 032,00 €	70	Produits des services	480 700,00 €
65	Charges de gestion courante	457 030,00 €	73	Impôts et taxes	3 835 400,00 €
66	Charges financières	66 977,00 €	74	Dotations et participations	1 107 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	862,49 €	75	Produits de gestion courante	91 000,00 €
68	Provision pour produits irrécouvrables	23 244,00 €	76	Produits financiers	20 566,00 €
			77	Produits exceptionnels	8 000,00 €
			78	Reprise de provision	611 854,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		5 179 417,49 €	TOTAL RECETTES REELLES		6 894 789,49 €
OPERATIONS D'ORDRE					
023	Virement à la section d'invst	1 345 000,00 €	042	Amort Subvt d'investissement	102 594,00 €
042	Dotation aux amortissements	472 966,00 €			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 817 966,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		102 594,00 €
TOTAUX EXERCICE		6 997 383,49 €	TOTAUX EXERCICE		6 997 383,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
			R001	Solde d'exécution invt reporté	1 129 201,67 €
16	Dettes	438 690,00 €			
204	Subvention d'équipement	170 140,00 €	10	FCTVA + TAM	159 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 770,03 €	13	Subvention d'équipement	1 130 203,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 121 448,00 €	16	Emprunt	2 400 000,00 €
27	Part. EPF AUVERGNE	41 229,00 €	27	Autres immo financières	129 445,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		5 777 277,03 €	TOTAL RECETTES REELLES		4 947 849,67 €
OPERATIONS D'ORDRE					
040	Dotation aux amortissements des subventions	102 594,00 €	021	virement du fonct	1 345 000,00 €
			040	Amortissement immo	472 966,00 €
041	Opérations d'ordre	- €	041	Opérations d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		102 594,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 817 966,00 €
Restes à réaliser 2022		885 944,64 €	Restes à réaliser 2022		- €
TOTAUX EXERCICE		6 765 815,67 €	TOTAUX EXERCICE		6 765 815,67 €

IV- Principaux ratios financiers

Informations ratios financiers	Valeurs pour la ville du CENDRE en €/Hab	Valeur 2020 moyenne villes strate démographique équivalente en €/Hab
Dépenses réelles de fonctionnement/population	928.54 €	918 €
Produit des impositions directes/population	582.65 €	526 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1111.21 €	697 €
Dépenses d'équipement brut/population	1063.66 €	1124 €
Encours de la dette/population	664.14 €	821 €
DGF/Population	121.73 €	154 €

**Vu et annexé à la délibération
N° 23/04/05/007 en date du 5 avril 2023**

Le Maire,



Hervé PRONONCE.